COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 12.05.2016

08/2016

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'amélioration de la desserte en transports publics des lignes desservant Chailly et l'autorisation de porter au budget de l'année 2017 et suivantes le montant de CHF 927'000.- nécessaire à cette amélioration, à intégrer dans les charges thématiques de la péréquation cantonale

Président : Tal Luder (ML)

Membres : Christian Allenbach (Les Verts)
Patrick Aubort (PLR)
Felice Calvo (SOC)
Bruno Femia (SOC)
Joe (Joseph) Filippone (PLR)
Jean-Marc Forclaz (PLR)
Christian Gaignat (UDC)
Anthony Huys (SOC)
Pierre-André Spahn (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le lundi 25 avril 2016 à 20h00 heures, à la Rue de la Gare 30 dans les locaux du Service des Travaux publics, en présence de M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, de M. Caleb Walther, Conseiller Municipal et de M. Grégory Sutter, 1er adjoint au Service des Travaux publics (ST).

Préambule

La présidence de la Commission n'est pas demandée, M. Tal Luder fonctionne en tant que président-rapporteur.

Il n'y a pas de déclaration d'intérêts.

La Municipalité nous indique que bien qu'ayant le même centre de gravité, le préavis 07/2016 et le préavis 08/2016 peuvent tout à fait être acceptés séparément ; des synergies sont possibles entre les deux projets, mais le développement du réseau des transports publics de la zone concernée n'est pas conditionné par la réalisation du parking de Chailly.

M. Caleb Walther reprend les point 3.1 et 3.1.1 ; pour résumer, il s'agit d'améliorer la desserte de la ligne Chailly-Clarens-Montreux par la ligne 204, laquelle a quelque peu perdu de son intérêt depuis la réorganisation des établissement scolaires. De plus, sa cadence est de une heure, ce qui n'est pas optimal.

Le préavis étant bien documenté et suffisamment détaillé, la Commission passe à la discussion générale.

Discussion générale, questions, remarques

Plusieurs commissaires sont préoccupés par la suppression de la desserte entre l'Hôpital Riviera-Chablais (Avenue de Belmont) et le cimetière de Clarens (Avenue Eugène-Rambert) telle qu'elle existe actuellement (point 3. du préavis). Un commissaire demande comment les personnes âgées ou celles à mobilité réduite pourront à l'avenir accéder au cimetière par exemple ?

La Municipalité nous répond que l'arrêt de l'Oche Thorens situé sur la ligne 214 actuellement (et qui sera sur la ligne 204 à l'avenir) est suffisamment proche pour permettre de rejoindre l'avenue Eugène-Rambert ; de plus, le chemin pour y parvenir est relativement à plat et accessible. L'accès à cette zone est également possible depuis la rue Gambetta par l'ascenseur de l'EMS Coteau-Muraz ainsi que par les escaliers jouxtant le bâtiment.

Un autre point préoccupant relevé par la Commission est le passage de la ligne 204 par l'Avenue des Alpes suite à la modification de la desserte ; certains se demandent si la fluidité du trafic pourra être maintenue sur cette route déjà encombrée par les véhicules de livraison aux heures de pointe. Avec le passage à une circulation bidirectionnelle pour les bus, à quoi faut-il s'attendre ?

Il nous est répondu que pour les VMCV, d'après l'étude et l'analyse effectuées, le passage par l'Avenue des Alpes est la solution la plus indiquée pour augmenter la vitesse commerciale des bus, ce qui est l'objectif à atteindre prévu par ces modifications de trajet. Il s'agit aussi de ne pas faire doublon avec la ligne 201 (Vevey – Villeneuve).

Pour la CORAT (Commission intercommunale pour l'aménagement du territoire) à laquelle participe M. Neukomm en tant que représentant de Montreux, la solution idéale serait de faire passer tout le trafic par l'Avenue des Alpes au vu des nombreuses manifestations qui occupent Grand-Rue tout au long de l'année. Dans le cas où l'Avenue des Alpes viendrait a être bloquée lors d'événements ponctuels, des plans de déviation par Grand-Rue resteront possibles.

Un commissaire demande si la possibilité de maintenir un trajet passant l'avenue Eugène-Rambert puis par l'Avenue des Alpes en passant par Grand-Rue a été envisagée ?

Bien que ce fut le cas, le problème découlant de ces « grandes boucles » est que la vitesse commerciale n'est pas optimale ; de plus, pour certains trajets, il faudrait effectuer toute la boucle avant d'arriver à destination, ce qui n'est pas efficace pour l'usager en terme de temps de déplacement. La tendance actuelle est aux parcours aller-retour sur une même ligne.

La Municipalité ajoute que le futur réaménagement de la place autour de la gare et le principe de parking d'échange avec Chailly ont été pris en considération. De plus, si les modifications de lignes prévues par ce préavis ne s'avèrent pas être satisfaisantes, des corrections ultérieures seront évidemment possibles, le plan de circulation n'est pas gravé dans le marbre. (cf. préavis point 4. dernier paragraphe et point 6. dernier paragraphe).

La Municipalité donne ensuite des précision à la Commission concernant la participation de 70% par la péréquation cantonale : ce pourcentage ne changera pas selon le nombre de bus ou de lignes ajoutées ; Avec ses dépenses actuelles en faveur des transports publics, la Commune a déjà atteint le seuil qui lui permet d'intégrer chaque charge nouvelle dans la thématique transports de ladite péréquation. À noter que si un nombre important de Communes venaient à investir simultanément dans leurs transports publics, ce pourcentage pourrait alors être revu à la baisse.

Si le projet se déroule correctement, le nouveau plan de circulation sera effectif dès le 1er décembre 2016. Blonay et La Tour-de-Peilz ont pour leur part validé les propositions de changement.

La parole n'est plus demandée, il n'y a pas d'amendement déposé, la Commission passe au vote et c'est à l'unanimité que les conclusions du préavis 08/2016 sont acceptées.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 08/2016 de la Municipalité du 7 avril 2016 au Conseil communal relatif à l'amélioration de la desserte en transports publics des lignes desservant Chailly et l'autorisation de porter au budget de l'année 2017 et suivantes le montant de CHF 927'000.- nécessaire à cette amélioration, à intégrer dans les charges thématiques de la péréquation cantonale

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter le développement de l'offre des VMCV tel que présenté dans le présent préavis ;

2. de mettre au budget de l'année 2017 et suivantes les montants nécessaires correspondant à la part communale de garantie de déficit sur le compte 180.3517, évalués à CHF 927'000 ;

3. de charger la Municipalité d'inclure le montant correspondant dans le décompte annuel des charges thématiques de la péréquation et d'inscrire, dans les budgets suivants, les recettes supplémentaires en découlant ;

4. de demander à la Municipalité d'établir, en partenariat avec le VMCV SA, un bilan après trois ans d'exploitation ;

5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Tal Luder (ML)